

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS Charte de Bienvenue

- Approuvé par Délibération D058/2018 du 29 juin 2018 -

L.A.E.P. – SITE DE BEAUMONT-LE-ROGER

Maison de l'Enfance
17 Rue du Pont aux Chèvres
27170 BEAUMONT LE ROGER
Tel : 02.32.43.75.45
Courriel : laep.beaumont@bernaynormandie.fr

L.A.E.P. – SITE DE BRIONNE

Centre Gaston Taurin (à côté de la Mairie)
Rue de la Soie
27800 BRIONNE
Tel : 06.17.11.20.64
Courriel : laep.brionne@bernaynormandie.fr

L.A.E.P. – SITE DE LA TRINITE DE REVILLE

CCRIL : 652 Route de l'Eglise
27270 La Trinité de Réville
Tel : 02.32.44.44.43
Courriel : laep.cril@bernaynormandie.fr

DISPOSITIONS GENERALES

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sont animés à chaque ouverture par deux accueillants professionnels.

Ces Lieux d'Accueil Enfants Parents sont dédiés aux enfants de la naissance à 5 ans révolus accompagnés de leur(s) parent(s), grands-parents ou d'un adulte référent. Les futurs parents sont également les bienvenus.

Ce service n'est pas dédié aux professionnels de la Petite Enfance. Bien sûr, en dehors de leur temps de travail, l'accès leur est tout à fait possible en tant que parents.

OBJECTIFS

Ce sont des lieux d'échanges, de rencontres et de prévention ayant pour but de :

- ✓ Prendre du temps avec son enfant
- ✓ Jouer avec son enfant
- ✓ Rompre l'isolement
- ✓ Aider à la socialisation des enfants
- ✓ Accompagner les compétences parentales
- ✓ Favoriser les échanges parents-enfants par la verbalisation et le jeu
- ✓ Rencontrer et échanger entre parents.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est important que chaque usager respecte cette charte.

FONCTIONNEMENT

- **Les périodes et horaires d'ouverture :**

Site	Période et horaires d'accueil
L.A.E.P. de Beaumont-le-Roger	Les mercredis et vendredis à partir de 9h00 et jusqu'à 12h00, hors vacances scolaires.
L.A.E.P. de Brionne	Les lundis à partir de 9h00 et jusqu'à 12h00, hors vacances scolaires.
L.A.E.P. de la Trinité de Réville	Les jeudis à partir de 15h30 et jusqu'à 17h30 , hors vacances scolaires.

Le temps de présence des familles, tant qu'il respecte les horaires d'ouverture du L.A.E.P., n'est pas déterminé.

L'accueil se fait gratuitement et sans inscription. Les accueillants se réservent le droit de limiter le nombre de personnes pour le bon déroulement de la séance.

L'enfant demeure en tout temps sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

- **Déroulement :**

A l'arrivée des familles, aucune formalité administrative n'est nécessaire.

Nous nous permettons simplement de demander :

- Pour les adultes : leur qualité d'accompagnant et leur commune de résidence
- Pour les enfants : le prénom et l'âge

Une présentation du lieu est proposée aux enfants et aux parents. L'utilisation des espaces et du matériel est immédiate, sans adaptation préalable.

L'enfant peut venir avec son doudou et sa tétine.

Une table à langer et des toilettes sont mises à disposition.

Un café est proposé au cours de l'accueil (par mesure de sécurité, le parent doit faire attention aux enfants présents durant ce moment, risque de brûlures...) les anniversaires peuvent être fêtés et reste à la charge des parents. Si besoins, un goûter peut être amené par le parent.

La contribution de tous au rangement des jeux, des jouets et des livres en fin de séance est demandée.

HYGIENE / SANTE / SECURITE

L'enfant ou le parent malade ne peut être accueilli.

Selon le L.A.E.P. et pour des raisons d'hygiène, des sur-chaussures peuvent être proposées à l'accueil pour les adultes, les enfants doivent être déchaussés.

Un espace de jeux est réservé aux bébés par mesure de sécurité. Aussi, il est important que les enfants plus grands (même frères et sœurs) respectent cet espace.

Les couches, changes et produits d'hygiène restent à la charge des parents.

Un chauffe biberon est à disposition.

La responsabilité de la structure ne pourra être engagée en cas de perte, vol ou détérioration de biens matériels (poussette, vêtements, bijoux, doudou...) survenu pendant les temps d'accueil.

RESPECT DES PERSONNES

Les accueillants sont garants du respect de la charte et sont soumis au secret professionnel.

Le principe de l'anonymat est respecté.

La discréetion de tous est de rigueur.

Toutes les personnes fréquentant la structure s'engagent à respecter les autres participants, les lieux et le matériel.

Pour le respect du groupe, il est demandé que le téléphone portable soit mis en mode silencieux durant le temps de présence.

Pour des raisons de confidentialité et de respect de l'anonymat, il est interdit de faire des photos.

L'usage du tabac est interdit dans la structure, y compris dans l'espace de jeux extérieurs.